



## AVIS DE COURSE

# Trophée Etudiant de la Presqu'île

## CAEN YACHT CLUB

### Grade 5C – SAMEDI 29 MARS 2025 - CAEN

## Préambule

### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

### 1 RÈGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règles d'utilisation des bateaux (définies dans les IC) s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- 1.3 L'épreuve se courra en arbitrage direct selon l'Annexe UF ou semi-direct.
- 1.4 Le règlement intérieur du Caen Yacht Club.

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles lors de la confirmation d'inscription des équipages à la base nautique Bertrand Génard de Caen.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique dans la rubrique actualités du site internet du Caen Yacht Club ([www.caen-yacht-club.com](http://www.caen-yacht-club.com)) au plus tard le 28 mars 2025.

### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information se situe à la base nautique Bertrand Génard.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'inscription à la régata est limitée aux **7 premiers équipages inscrits**. Les équipages sont composés de **4 à 5 équipiers. Seuls les bateaux (J80) et les voiles fournis par l'organisation auront le droit de courir.**
- 4.2 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire auprès du Caen Yacht Club **jusqu'au 15 mars 2025.**
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
  - a. Pour chaque concurrent majeur ou mineur en possession d'une Licence Club FFVoile,
  - b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
    - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
    - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
    - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
  - c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

## 5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont de **350 € par équipage pour :**

- une journée de régates en flotte le **samedi 29 mars 2025**

Le montant pourra être réglé par chèque adressé au Caen Yacht Club (2 quai de la Londe 14000 CAEN) ou en ligne via Hello Asso :

<https://www.helloasso.com/associations/caen-yacht-club/evenements/trophee-etudiant-de-la-presqu-ile-2025>

5.2 Un chèque de caution de 1500 € à l'ordre du Caen Yacht Club sera demandé à chaque équipage à la confirmation d'inscription.

## 6 PROGRAMME

6.1 L'ordre d'inscription déterminera le numéro d'équipage.

6.2 Confirmation d'inscription à la Base nautique municipale Bertrand Génard à Caen suivi du briefing et de la mise à disposition des bateaux :

Date	Heure
<b>Samedi 29 mars 2025</b>	<b>Matin (horaire à définir)</b>

## 7 LIEU

7.1 Les zones de course se situent sur le canal de Caen à la mer (Voir l'annexe à l'AC qui détermine les zones de course).

## 8 LE PARCOURS

Le parcours à effectuer sera un parcours construit de type banane dont le détail sera précisé dans les IC.

## 9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 10 PROTECTION DES DONNÉES

10.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

10.2 **Utilisation des données personnelles des participants :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publications de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 11 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte

d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**12 PRIX**

Un Trophée sera remis au gagnant de cette journée de régates et ***des lots pour chaque équipage participant***. Remise des prix le **samedi 29 mars 2025**.

**13 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les bateaux sont assurés tous risques avec une franchise de 1500 euros. Il est fortement conseillé aux barreaux, par l'autorité organisatrice, de souscrire, via leur espace licenciée, le Rachat de franchise FFVoile.

En cas de sinistre responsable, l'assurance licence du barreur prendra en charge sans franchise les dégâts causés au tiers (l'autre bateau). Sans ce rachat de franchise, 450 euros resteront à votre charge.

Les dégâts causés sur votre propre bateau seront supportés par la caution, au-delà de 1500 euros, l'assurance du Caen Yacht Club prendra le relais

**Pour plus de renseignements, contactez le secrétariat du Caen Yacht Club au 02 31 28 58 46 ou [cyc.secretariat@gmail.com](mailto:cyc.secretariat@gmail.com)**

## ANNEXE ZONE DE COURSE

